

Prévention des risques professionnels

Fiche solution 17 : **Risque lié au TRAVAIL SUR ECRAN**

C'est un risque d'inconfort lié le plus souvent à un mauvais aménagement du poste de travail. Ce risque doit figurer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

>Risques

- Images instables au niveau des écrans.
- Reflets sur les écrans, scintillement.
- Écrans mal positionnés par rapport aux sources de lumière.
- Distance œil écran non comprise entre 50 et 70 cms.
- Éclairage insuffisant ou excessif.
- Unité centrale placée sous le moniteur

Exemples

>Mesures de prévention

- ⇒ Adapter le niveau d'éclairage à la tâche à effectuer (300 à 500 lux pour le travail sur écran).
- ⇒ Installer des stores à lamelles.
- ⇒ Choisir des lampes à basse luminance.
- ⇒ Former les salariés au réglage de leur écran.
- ⇒ Assurer une formation pour les nouveaux logiciels.
- ⇒ Faire une pause visuelle toutes les 2 heures pour les travaux ininterrompus sur écran.
- ⇒ Pour le choix des équipements (imprimante..) veiller à prendre en compte le niveau sonore.

